

Napoléon, 30 sept 1853

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale

Empereur des Français

A tous les présents et à venir, salut

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>

Il est décrété, dans l'Arrondissement d'Alger, sur la route d'Alger à Dellys, un centre de population de 22 feux qui prendra le nom de Rouïba.

Article 2

Le territoire agricole à affecter à ce nouveau centre sera, conformément aux plans ci-annexés de 383 hectares, 85 ares 90 centiares.

Article 3

Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de Saint-Cloud, le 30 septembre

Signé napoléon

Pour l'Empereur,

Le Maréchal de France,

Ministre Secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Signé . . . . . Arnaud

Pour ampliation, le Conseiller d'Etat

Ministère  
de la Guerre.

30 sept 53

Napoléon,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale,

Empereur des Français,

A tous présents et à venir, Salut;

Sur les ordonnances des 29 juillet 1840, 5 juin et sur  
septembre 1841;

Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat  
au département de la Guerre;

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

Article 1<sup>er</sup>.

Il est créé, dans l'arrondissement d'Alger, sur les routes  
d'Alger à Dellys, une centaine de populations de vingt deux feux  
qui prendront le nom de Rouibes.

Article 2.

Les territoires agricoles affectés à ces nouvelles centres seront,  
conformément aux plans ci-joints, de 383 hectares, 85 ares 90 centi-  
-mes.

Article 3.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat aux Départements des Lieux

Guerre

Guerre est observé des l'exécution des présent décret

Fait au Palais de Saint Cloud, le 30 septembre.

Signé: Napoléon.

Pour l'Empereur,

Le Maréchal de France,

Ministre, Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre.

Signé: Le G<sup>ral</sup> de la Bourdonnaye.

Pour complétiens:

Les Conseillers d'Etat,

Directeurs des les Comptabilités Céntrales.

Collationnés:

Le Chef des Bureaux  
des Lois et Prévisions,

*[Signature]*